

La lettre du **SISCODIPE**

Bulletin d'information



Juillet 1999

N°2

Infos pratiques

Baisse du prix du gaz et de l'électricité

Les prix de vente hors taxes du gaz et de l'électricité ont baissé le 1er mai 1999.

En gaz, la réduction est de 5 % en moyenne. Elle touche quasi uniformément les abonnements et les prix de l'énergie sur la plupart des barèmes.

En électricité, les tarifs "bleu" hors taxes (pour les abonnés domestiques, professionnels et services communaux) sont réduits de 2,2 %, à l'exception notable des tarifs pour l'éclairage public qui varient de -1,7 % (4000 heures de fonctionnement) à +0,4 % (moins de 2200 heures).

Les tarifs "jaune" (puissance de raccordement comprise entre 36 et 250 kVA) baissent de 2,5 %.

Les tarifs "vert" (puissance de raccordement supérieure à 250 kVA) sont réduits de 2,3 % (A), 2 % (B) et 1,7 % (C).

Redevance R2

La redevance R2 couvre les subventions versées aux communes pour les travaux qu'elles ont réalisés deux années auparavant, tant en matière d'éclairage public qu'en matière de réseaux (extension, amélioration, enfouissement - l'effacement de réseaux est par conséquent subventionné deux fois, la première fois au titre des "40 %" et ensuite, deux ans plus tard, au titre de la redevance R2-).

Les travaux réalisés en 1997 (voir la Lettre N°1 d'avril 1999) seront subventionnés en 1999, dès versement des fonds correspondants par le concessionnaire, c'est-à-dire dans le courant de l'été 1999. Un courrier préviendra les communes du versement de la subvention.

Redevance R1

La redevance R1 destinée à financer le fonctionnement du syndicat a été versée par le concessionnaire le 26 avril 1999. Elle s'élève à 364.845 F et augmente de 1,4 % par rapport à 1998.

Cette redevance est la principale ressource de fonctionnement du syndicat. Elle autorise un fonctionnement autonome, sans contribution des communes membres.

Contrôle du concessionnaire

Dans le cadre de sa mission de contrôle du concessionnaire, le syndicat envisage d'axer sa réflexion, en 1999, sur la satisfaction des usagers et sur la vérification de la bonne répartition des ouvrages entre le réseau de distribution (qui relève du patrimoine des communes et du contrôle du syndicat) et le réseau d'alimentation générale (qui relève du patrimoine d'EDF et du contrôle de l'Etat).

Des actions visant à mesurer la satisfaction des usagers seront engagées avant la fin de l'année : enquêtes auprès des Maires des communes membres (pour connaître leurs observations en tant qu'utilisateur important, ainsi qu'en qualité de relais de l'opinion publique), rencontres avec les principales associations de consommateurs, etc.

Des contacts obtenus avec d'autres autorités concédantes et avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) nous incitent à solliciter le concessionnaire pour vérifier que la répartition des réseaux entre l'alimentation générale et la distribution est conforme à la réalité. Il arrive fréquemment que les réseaux de distributions soient sous-évalués, ce qui pénalise les collectivités concédantes.

Nous appelons les communes à nous faire part de leurs observations sur ces deux aspects et ne manquerons pas de vous tenir informés des actions entreprises.

Effacement de réseaux

Le SISCODIPE gère actuellement deux programmes d'effacement de réseaux, le premier au titre de l'exercice 1998 et le second au titre des exercices 1999-2000.

Programme 1998

Les chantiers lancés en 1998 devront être achevés avant la fin de l'année 1999. Un certain nombre sont déjà terminés. L'enveloppe attribuée par EDF pour ces travaux (2.000.000 F) a été partiellement consommée. Près de 900.000 F ont été versés aux communes qui ont justifié de l'achèvement de leurs opérations en produisant la facture de l'entreprise qui a réalisé les travaux (en général EDF), munie du cachet du comptable public attestant du paiement. Le solde (environ 1.100.000 F) devrait être versé rapidement, les communes ayant toutes démarré leurs travaux.

Il est demandé aux communes qui n'ont pas encore produit leurs factures de faire le nécessaire pour que les subventions soient versées le plus rapidement possible. La crédibilité des communes et du syndicat passe par un respect des engagements pris sur les dates d'achèvement des opérations. Les dossiers suivants ne sont pas encore soldés :

- Audun le Tiche, croix blanche
- Guénange, bld de la Boucle
- Haute-Kontz, rue de Gandren
- Hayange, place Saint Martin
- Luttange, rue de la Fontaine
- Montenach, route de Kirchnaumen
- Ritzing, rue principale
- Yutz, cité SNCF

Nous souhaitons une collaboration active de ces communes pour clore rapidement le programme 1998. Une dernière relance leur sera adressée en septembre, fixant un délai limite au delà duquel l'absence de justification de l'acquittement des travaux conduira à la perte de la subvention et au redéploiement des crédits sur la liste d'attente du programme 1999-2000.

Programme 1999-2000

Le nombre et l'importance des projets recensés pour 1999 ont amené le Comité syndical à sélectionner un volume d'opérations correspondant en fait à deux exercices (soit une subvention de 4.000.000 F). Aucune distinction sera faite entre les exercices 1999 et 2000. Tous les projets retenus peuvent être lancés en 1999 et seront subventionnés dès réception des pièces justifiant le paiement des entreprises. Les premiers projets réalisés seront donc les premiers subventionnés (jusqu'à concurrence d'un montant total de 2.000.000 F pour l'année 1999, le solde n'étant disponible qu'au 1er janvier 2000).

A l'heure actuelle, aucune opération retenue n'a fait l'objet d'un achèvement.

Le choix de traiter globalement les deux exercices a été dicté par la volonté d'autoriser un maximum de projets, pour accélérer la mise en oeuvre des travaux et achever la période de trois ans (1998-2000) avec un taux de réalisation proche de 100 %. Un tel résultat démontrerait l'ampleur des besoins des communes membres et serait un argument de poids dans la négociation de la prochaine enveloppe triennale (2001-2003).

Les dossiers actuellement sélectionnés ont été présentés dans la Lettre N°1, d'avril 1999.

Une liste d'attente importante (correspondant à plus de 6.000.000 F de travaux) permettra de suppléer à tous les abandons ou reports de projets. Il est rappelé à ce propos que les communes retenues se doivent de prévenir rapidement le SISCODIPE si les opérations recensées sont abandonnées, retardées ou reportées à un exercice ultérieur. Elles permettront ainsi de redéployer les crédits correspondants vers des projets figurant en liste d'attente et éviteront de geler inutilement des fonds disponibles.

Un point sera fait en fin d'année 1999, pour sélectionner parmi les travaux en attente ceux qui sont susceptibles d'obtenir un financement.